



LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE



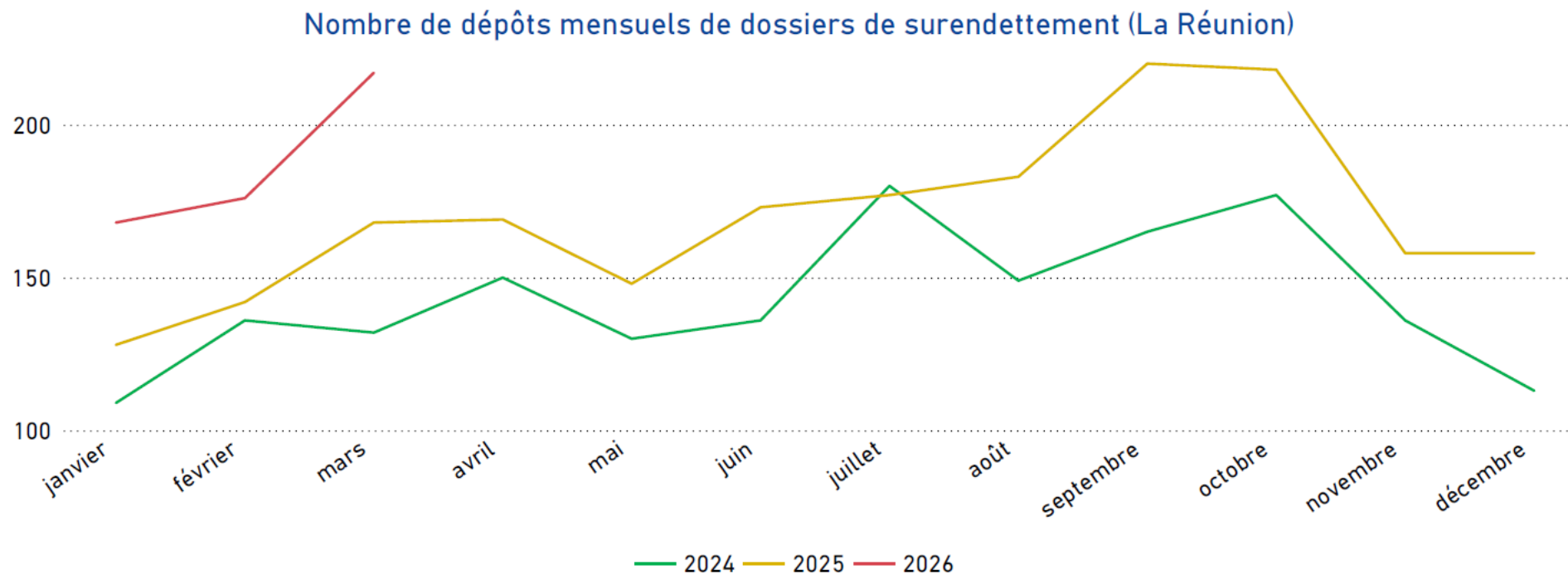
Agence de
La Réunion

Date d'arrêté : Fin mars 2026

Dépôts de dossiers de surendettement

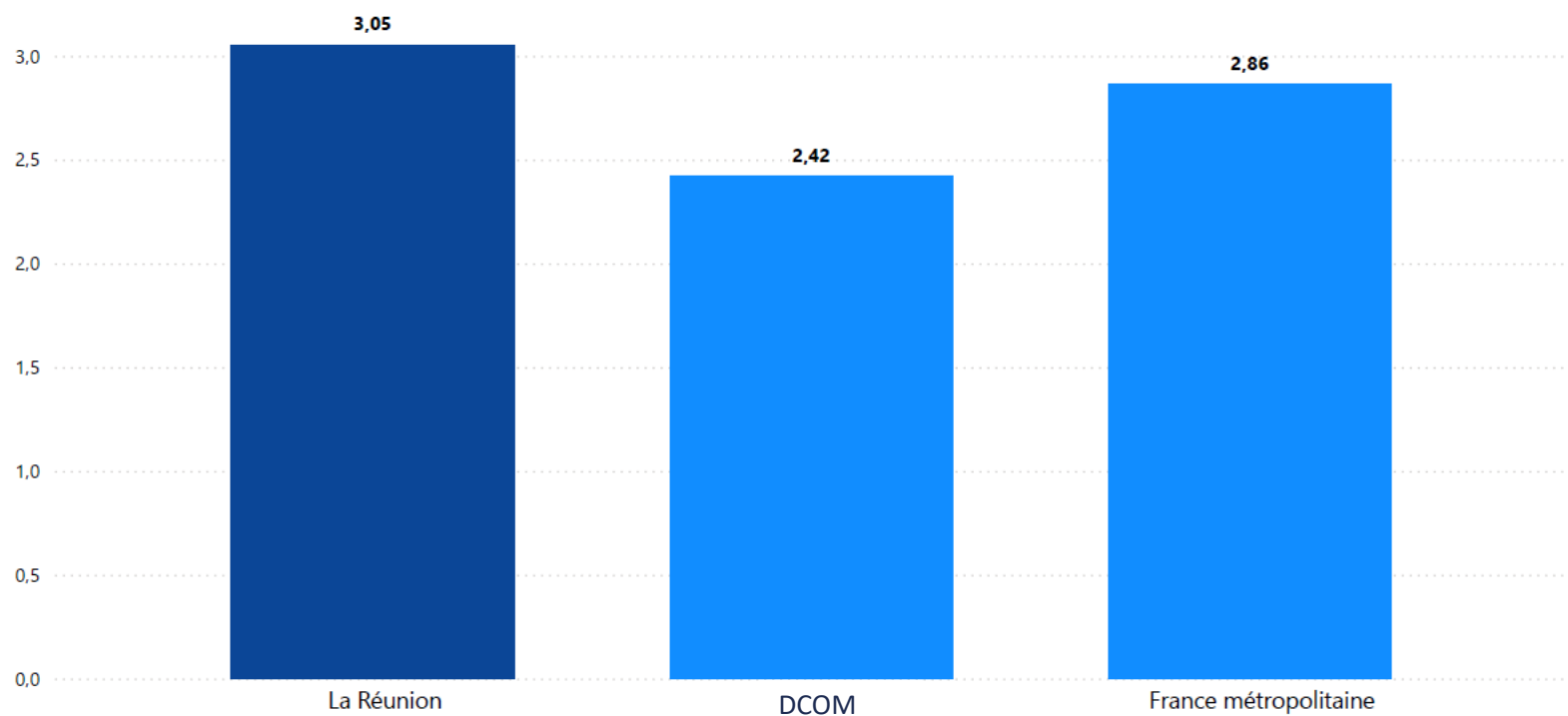


Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	mars. 2026	janv. à mars. 2026	avr. 2025 à mars. 2026	mars. 2025	janv. à mars 2025	avr. 2024 à mars. 2025
Nombre de dossiers déposés	217	561	2 165	29,2 %	28,1 %	22,0 %



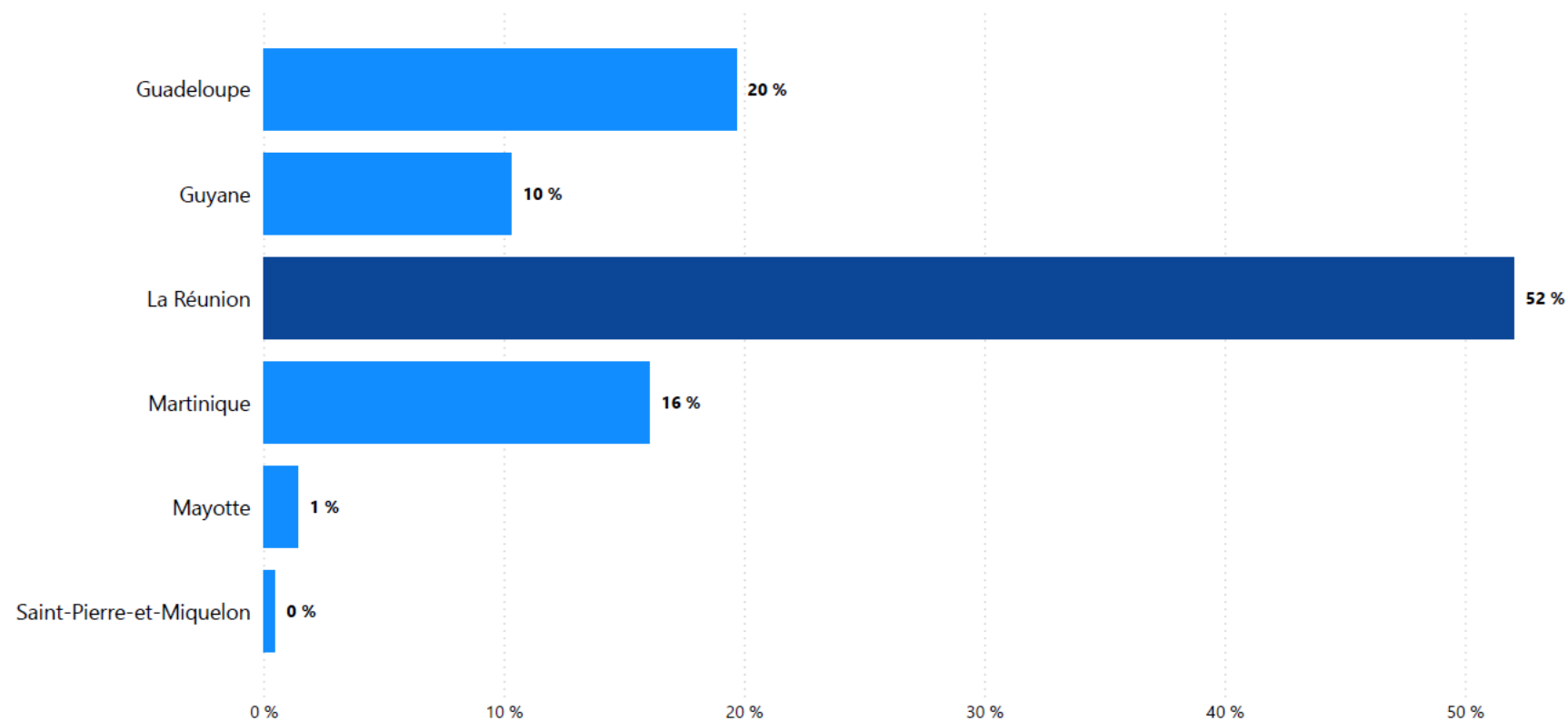
Dépôts de dossiers de surendettement

Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (mars 2026)



Dépôts de dossiers de surendettement

Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département en DCOM (mars 2026)

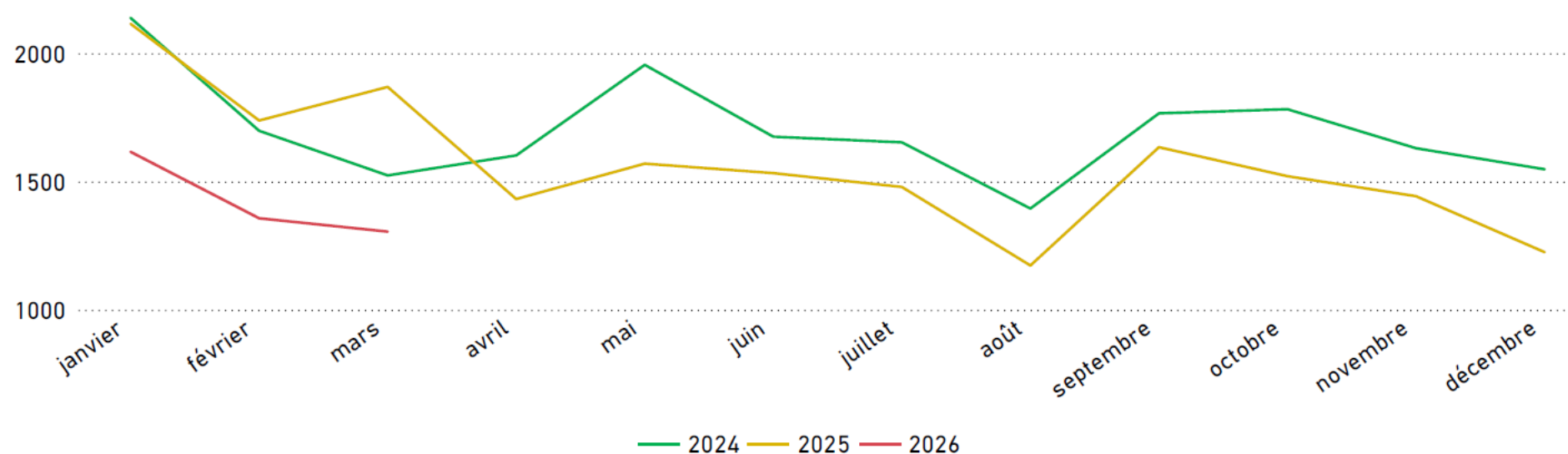




Flux d'inscriptions de personnes au FCC

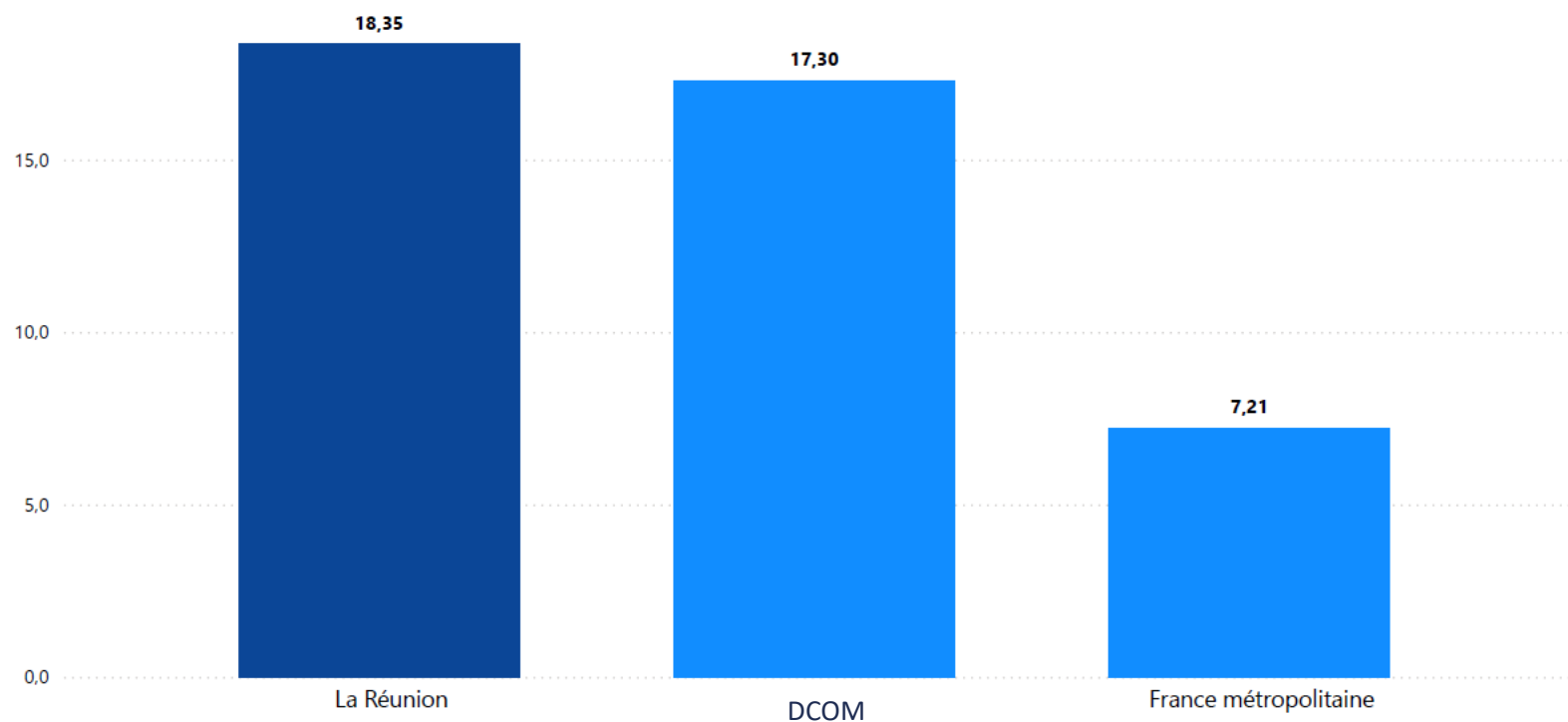
Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	mars. 2026	janv. à mars. 2026	avr. 2025 à mars. 2026	mars. 2025	janv. à mars 2025	avr. 2024 à mars. 2025
Inscription des personnes au FCC	1 305	4 278	17 288	-30,2 %	-25,2 %	-16,6 %
pour raison d'incidents sur chèque	1 194	3 964	16 021	-31,1 %	-25,8 %	-16,7 %
pour raison de retraits de carte bancaire	114	328	1 337	-20,8 %	-18,2 %	-14,9 %

Nombre mensuel d'inscriptions de personnes au FCC (La Réunion)



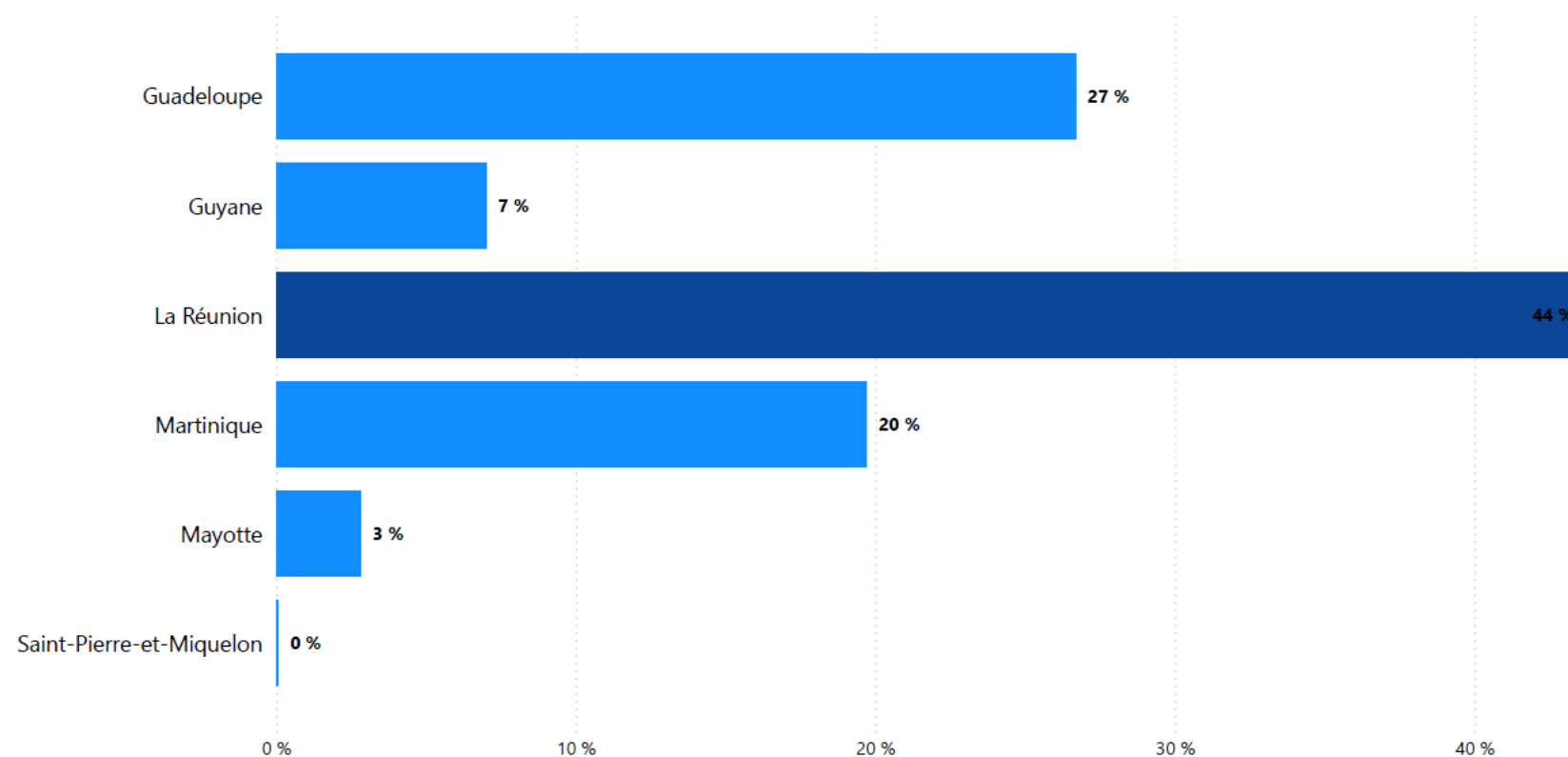
Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (mars 2026)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC

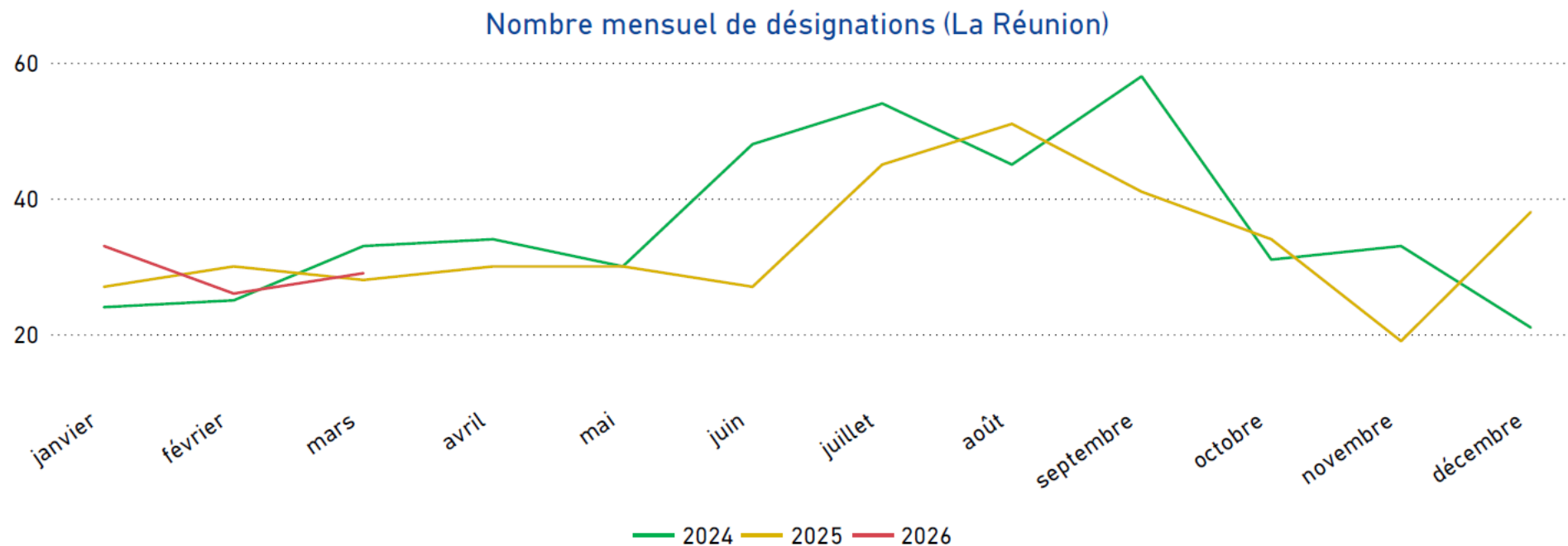
Répartition des personnes inscrites au FCC par département en DCOM (mars 2026)



Désignations de droit au compte bancaire

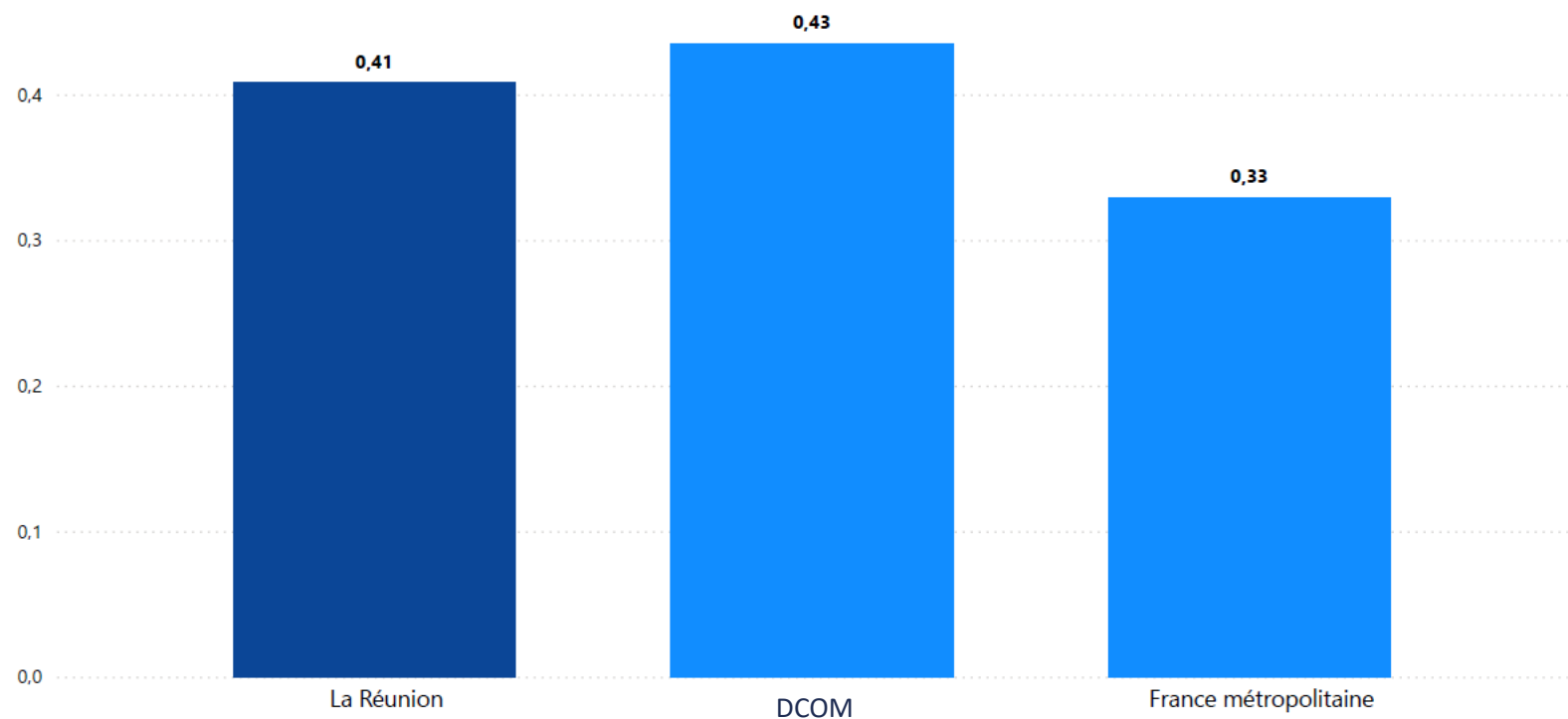


Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	mars. 2026	janv. à mars. 2026	avr. 2025 à mars. 2026	mars. 2025	janv. à mars 2025	avr. 2024 à mars. 2025
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	29	88	403	3,6 %	3,5 %	-8,2 %



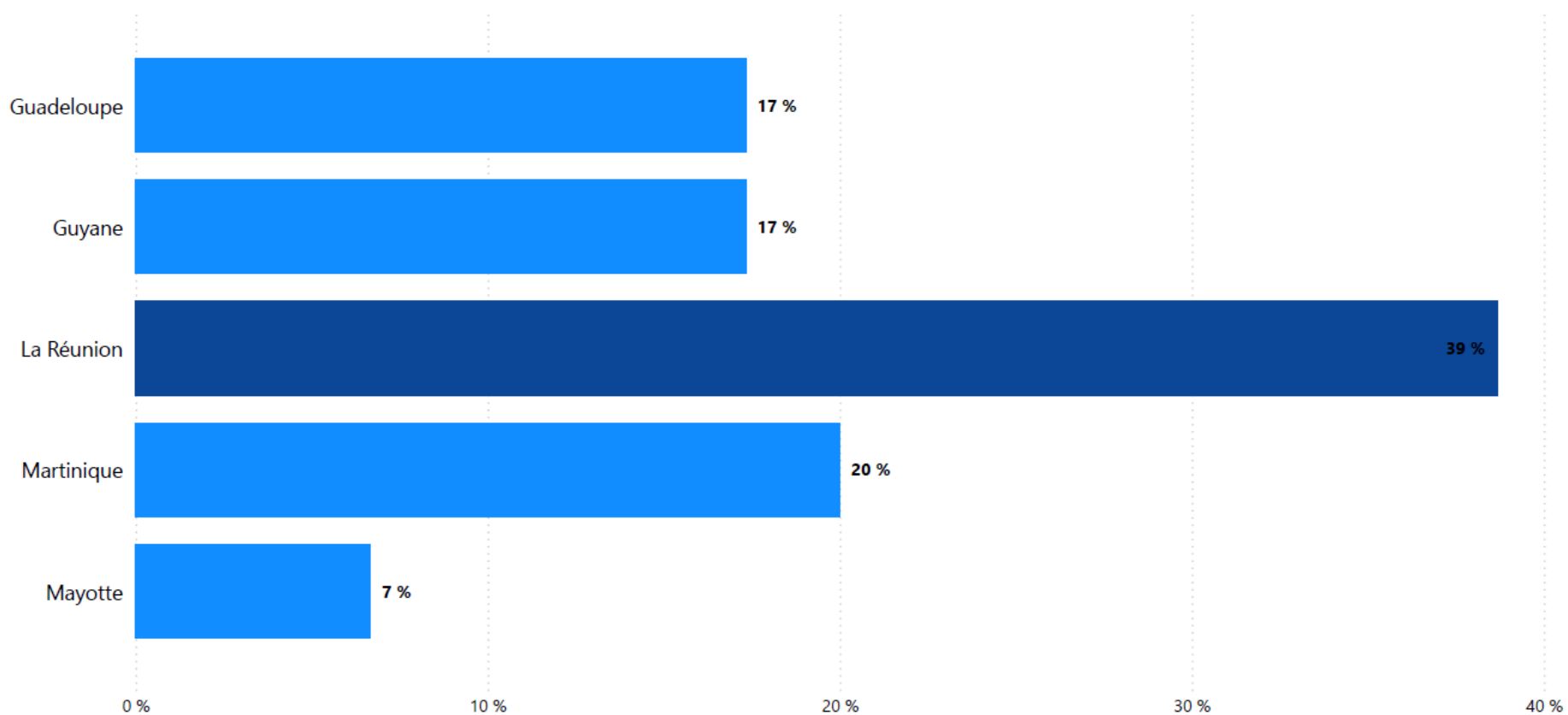
Désignations de droit au compte bancaire

Nombre de désignations de droit au compte bancaire pour 10 000 habitants (mars 2026)



Désignations de droit au compte bancaire

Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département en DCOM (mars 2026)





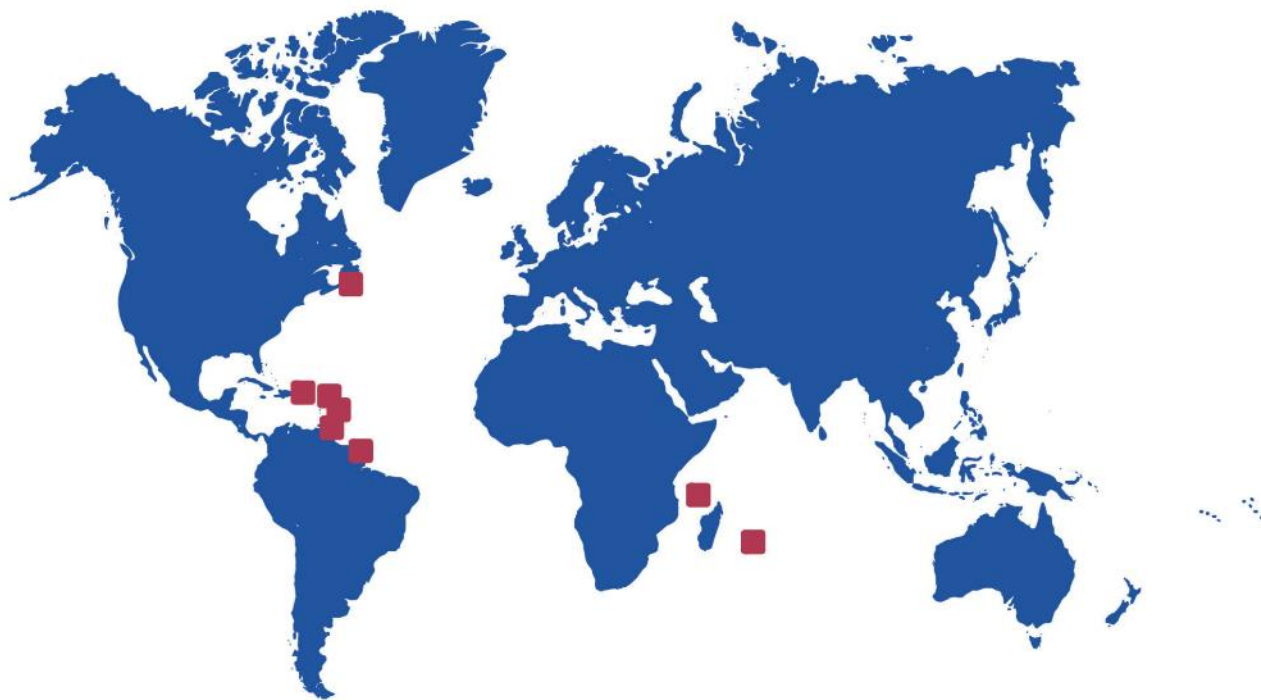
Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.

Siège
Paris

Agences IEDOM

Guadeloupe /
Guyane /
La Réunion /
Martinique / Mayotte /
Saint-Pierre-et-Miquelon



www.iedom.fr

